



Service de l'accès et de la protection de l'information (U01110)

Sûreté du Québec
Grand Quartier Général
1701, rue Parthenais
Montréal (Québec) H2K 3S7
Téléphone : (514) 596-7716
Télécopie : (514) 596-7717

Classification sécuritaire : **RESTREINT**

N/ Réf. : 1511 230

Le 22 janvier 2016

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant les attaques et morsures par des chiens sur le territoire de la municipalité de Sainte-Sophie.**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 18 novembre 2015 qui visait à obtenir les statistiques concernant le nombre d'attaques et de morsures par des chiens sur le territoire de la municipalité de Sainte-Sophie, et ce, pour les années 2007 et 2014.

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous confirmons que la Sûreté du Québec ne détient aucune compilation comportant les données demandées. En effet, nos systèmes informatiques ne nous permettent pas d'extraire ce type d'événement. Afin de produire un tel document, ceci exigerait de prendre connaissance de tous les dossiers répertoriés sous la rubrique « *infractions aux règlements municipaux* », ce qui englobe l'ensemble de toutes les infractions aux règlements municipaux. Par conséquent, un exercice de comparaison et de compilation de renseignements au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès* serait nécessaire. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès.

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels,

Original signé
ÉMILIE ROY